



Au Conseil Communal

1462 Yvonand

Yvonand, le 6 janvier 2025

Préavis municipal No 2025/01

Concerne : Sécurisation et aménagement en faveur de la mobilité douce au niveau du virage de la Route de Rovray

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1) Introduction :

Dans le cadre du préavis 2020/17, la Municipalité a mandaté le bureau RLJ ingénieurs Conseils SA afin d'étudier et proposer un projet de réaménagement de deux secteurs de la route de Rovray : le trottoir « EMS-Bugnon » et la « Zone virage ». L'objectif étant de garantir le déplacement des piétons et la mobilité douce sur toute la longueur de la route côté Sud-Ouest et de sécuriser la zone du virage.

L'étude complète menée par le bureau RLJ ingénieurs Conseils SA comprenait tout le tronçon de la route de Rovray jusqu'au panneau de sortie de localité. Cette étude a permis de dessiner les contours d'un projet global intégrant également la création de deux arrêts de bus sur Priales conforme à la norme ainsi qu'un rétrécissement à l'entrée de la localité.

Pour des raisons de coût et de durée de procédure, la Municipalité a décidé de procéder par étape dont la première fait l'objet du présent préavis.

Sur ce premier tronçon, pour des raisons de sécurité face à la circulation des véhicules et des usagers, notamment au droit de la zone « Virage », la Municipalité avait demandé de :

- Contrôler la géométrie de la chaussée et proposer des mesures pour qu'elle corresponde à la norme (augmentation des rayons extérieurs/intérieurs de la surface balayées nécessaire en courbe).
- Prendre les actions cherchant à réduire les vitesses des véhicules.
- Proposer des mesures garantissant la mobilité des piétons, le trafic des deux roues légers et des usagers en toute sécurité.

Pour le trottoir « EMS-Bugnon », les travaux cherchent à créer un espace de circulation d'environ 1.5m équipé de bordures franchissables. Cette modification implique la réduction du gabarit de la route à environ 5,5m de largeur.

Dans la zone « Virage », un décrochement vertical (réhausseur) d'une pente de 4% est proposé pour renforcer les mesures de limitation de vitesse.

Concernant la mobilité des usagers, la Municipalité propose l'implantation d'un passage piétons entre le chemin de Montchoisi et le chemin de l'Étroit, règlementant la priorité entre les usagers et le trafic roulant sur la chaussée et répondant aux demandes de sécurité des utilisateurs et des personnes habitant le secteur, en particulier des écoliers.

Une « aide à la traversée » est proposée entre le chemin de Montchoisi et le chemin de la Golaz, favorisant la circulation des piétons-randonneurs et la continuité de l'itinéraire pédestre d'intérêt national.

Pour terminer, la Municipalité propose également de profiter de ces travaux pour effectuer les modifications nécessaires sur les différents réseaux souterrains (eaux claires, eau potable, électricité).

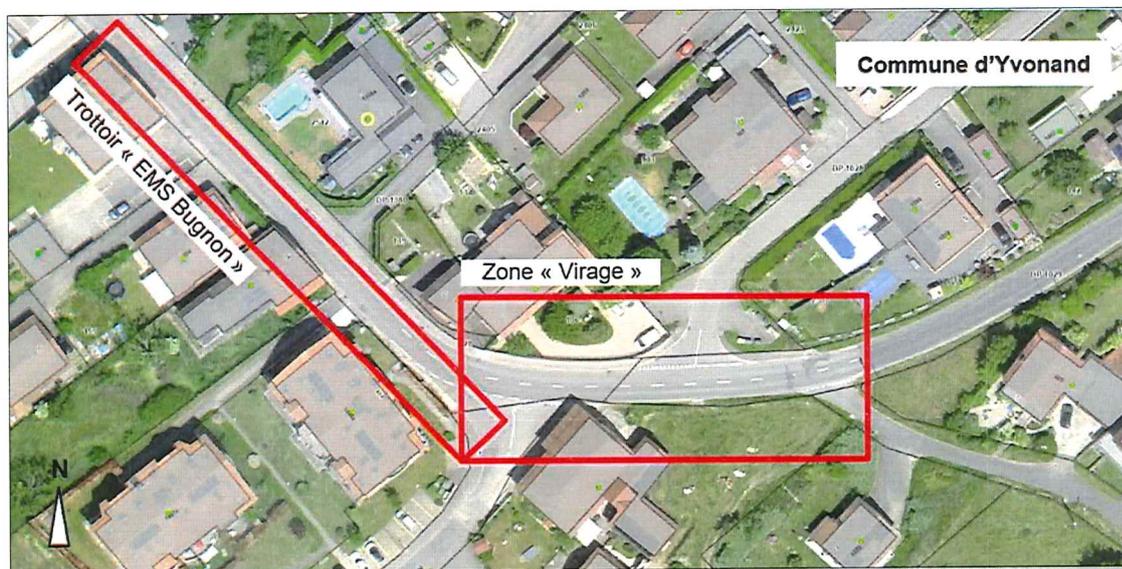


Figure 1 : Secteur des travaux – Route de Rovray – RC 408-C-S

2) Description des travaux

La configuration existante des lieux ne permet pas de garantir entièrement la largeur de 1.50 m des itinéraires piétons définis selon la norme. Afin de palier à cette situation, la largeur de la route actuelle sera modifiée à une largeur 5.50 m tout au long du tronçon concerné.

Le projet de construction du trottoir « EMS-Bugnon » sur l'ensemble du tronçon concerne principalement les travaux suivants :

- Élargissement, prolongement et reconstruction du trottoir existant côté Sud (après le point de raccordement du trottoir existant-parcelle n°152 jusqu'à la parcelle n°2536) soit sur une longueur d'environ 100m.
- Le trottoir sera pourvu d'une bordure franchissable sur l'ensemble du tronçon et équipé de potelets ce qui améliorera le sentiment de sécurité des piétons.
- Remplacement des grilles de récupération des eaux de ruissellement de la route sur l'ensemble du tronçon.

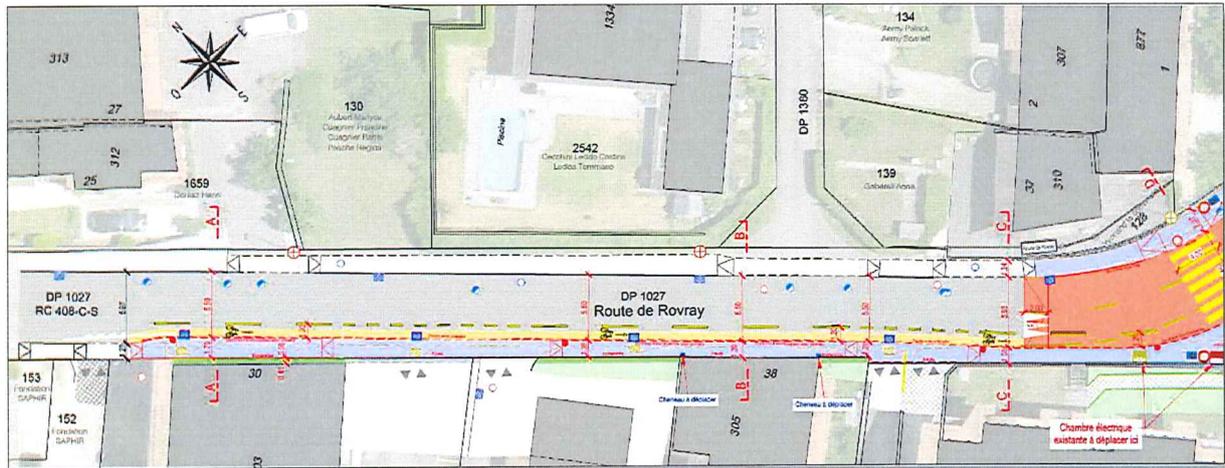


Figure 2: Secteur Trottoir « EMS Bugnon » – Route de Rovray – RC 408-C-S

Pour la zone « Virage », les travaux visent à sécuriser le secteur, à modifier la géométrie de la chaussée, à réduire les vitesses de circulation, à augmenter le gabarit des trottoirs, à améliorer la visibilité/sécurité des usagers et à garantir des espaces alloués à la mobilité douce.

Le projet d'aménagement de la zone « Virage » concerne les travaux suivants (liste non exhaustive) :

- Rehaussement de la chaussée.
- Reconstruction du coffre de fondation du trottoir manquant (côté Sud).
- Élargissement du trottoir existant (côté Nord).
- Création et marquage d'un passage pour piéton permettant la sécurisation du trajet scolaire.
- Remplacement et/ou déplacement de certaines infrastructures souterrains selon besoin (collecteur eaux claires, eau potable, électricité).
- Réfection ponctuelle de la chaussée sur l'emprise du chantier.
- Marquage d'une bande cyclable de 1.20 m de largeur le long du nouveau trottoir puis de 1.60m de largeur sur la voie montante de la chaussée.
- Pose des mâts et des luminaires.
- Aménagement d'une aide à la traversée sur la fin du trottoir Nord, permettant de relier les usagers en direction du chemin de la Golaz. (Un passage piéton n'étant pas accepté sur cette zone).
- Aménagements paysagers.
- Marquage général et signalisation.

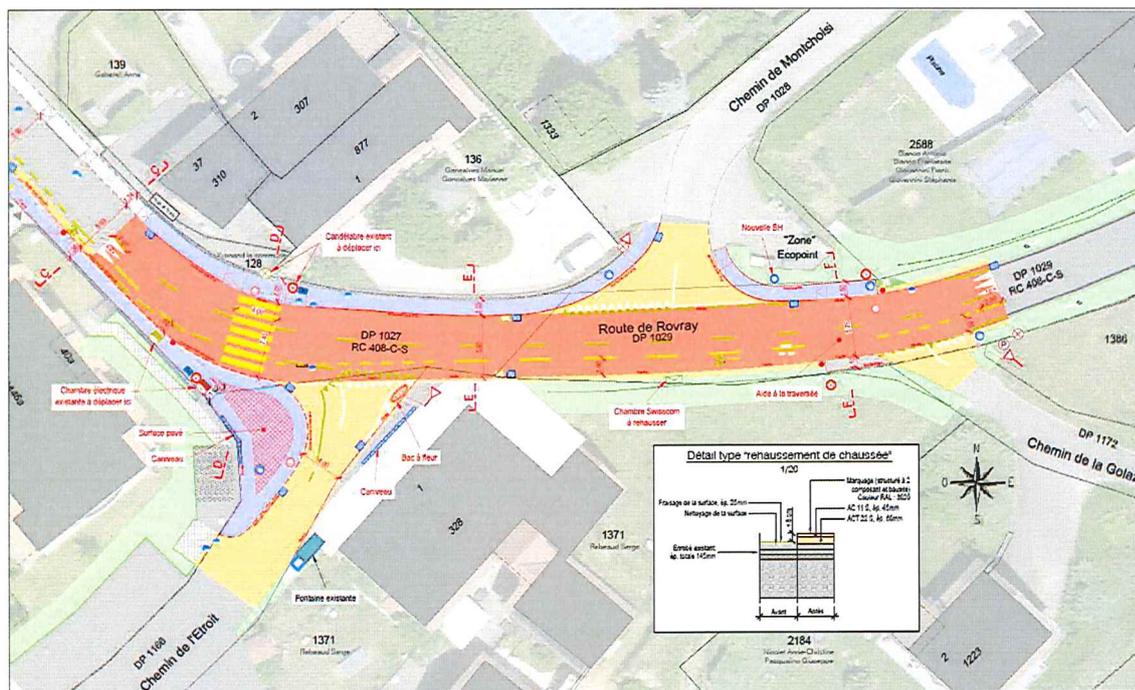


Figure 3: Secteur Zone « Virage » – Route de Rovray – RC 408-C-S

Des interventions ponctuelles sur le réseau des eaux claires du secteur doivent être effectuée. Notamment l'augmentation du gabarit du collecteur côté Est pour correspondre à l'existant, la création de plusieurs chambres de visites ainsi que la pose d'un caniveau au niveau de la parcelle 1371 permettant de collecter les eaux de ruissellement et les raccorder au réseau communal. Les grilles EC et les couvercles des chambres (EU/EC) devront être rehaussés également.

Concernant le réseau d'eau potable, le projet comprend la pose d'une nouvelle borne hydrante permettant de combler une lacune au niveau de notre réseau de prévention incendie. Ainsi que la pose d'une vanne de secteur délimitant le secteur impacté par une coupure d'eau en cas d'intervention sur le réseau d'approvisionnement principal. Les capes de vannes pour l'eau et le gaz devront aussi être rehaussés.

Au niveau du réseau électrique, pour sécuriser les traversées entre le chemin de Montchoisi, la Golaz ainsi que le chemin de l'Étroit, quatre candélabres (dont trois nouveaux) sont prévus ainsi que leur raccordement aux réseaux. Enfin, l'armoire électrique située actuellement au niveau du trottoir projeté au Sud doit être déplacée pour permettre une largeur suffisante du trottoir et le confort des usagers.

Le réseau des eaux usées ne nécessite pas d'interventions particulières et ne suivra pas de travaux importants.

Pour terminer, afin d'améliorer la qualité du réseau de mobilité douce ainsi que l'esthétique de cette rue, la municipalité prévoit l'implantation d'un arbre sur le grand trottoir tout au Sud. La fosse de plantation, sur le principe d'une fosse de Stockholm permettra un bon développement à l'arbre et permettra d'absorber une partie de eaux de ruissellement présentes dans la zone. Les travaux pour cette partie consisteront en la creuse de la fosse ainsi que son drainage, l'implantation d'un arbre dans un substrat adéquat ainsi que la pose de pavé en granit sur la place apportant une plus-value paysagère.

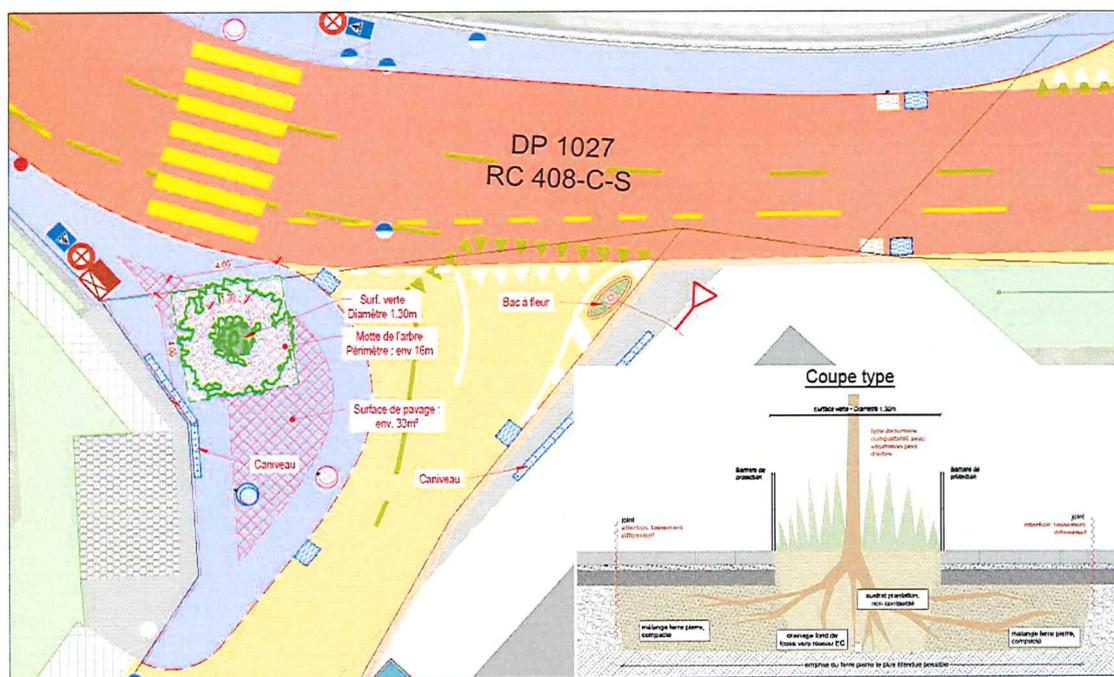


Figure 4: Aménagements de la place de l'arbre – Zone « Virage » – Route de Rovray – RC 408-C-S

3) Aspect financier

Travaux par ouvrage		
Installation de chantier		45 000,00 CHF
Trottoir EMS-Bugnon		83 000,00 CHF
Zone Virage (réhausseur et trottoir)		105 000,00 CHF
Réseau souterrain		75 000,00 CHF
<ul style="list-style-type: none"> Eaux claires Eau potable 		
Eclairage public et électricité		42 000,00 CHF
Marquage		9 000,00 CHF
Honoraire ingénieur + géomètre		34 000,00 CHF
<ul style="list-style-type: none"> Honoraire bureau RLJ-direction des travaux Honoraire géomètre 		
Arborisation		25 000,00 CHF
<ul style="list-style-type: none"> Travaux de génie civil associé (fosse-pavage) Implantation de l'arbre (plant-substrat) Mobilier (bac à fleur) 		
Divers et imprévu		41 800,00 CHF
Total HT		459 800,00 CHF
TVA		37 243,80 CHF
Total TTC		497 043,80 CHF
Montant total arrondi sans subvention		500 000,00 CHF
Subvention estimée		39 000,00 CHF

Les montants avancés sont basés sur une estimation. Le retour des offres concernant les travaux de génie civil nous parviendra le 4 février. Le tableau financier sera adapté en fonction pour l'étude du préavis par la Commission des finances ainsi que lors de la séance du Conseil communal suivante.

Cet investissement sera amorti sur une durée de 40 ans conformément aux dispositions légales de MCH2.

4) Calendrier des travaux

L'appel d'offre pour les travaux de génie civil a été lancé le mardi 10 décembre 2024. Le retour des soumissions est prévu pour le 4 février 2025. Celui-ci permettra d'ajuster notre estimation financière et de planifier ces travaux pour la deuxième partie de l'été.

La mise à l'enquête CAMAC sera déposée courant février.

Les travaux s'effectueront, sous réserve de l'approbation de l'octroi de crédit par le Conseil Communal et du résultat de l'enquête publique, durant l'été 2025 pour une durée de 6 à 8 semaines.

Les travaux s'effectueront par étapes (en demi-chaussée avec feux de circulation). L'accès aux biens-fonds sera en tout temps garanti.

La pose des enrobés niveau de la zone « virage » nécessitera la fermeture totale de la route de Rovray. Une déviation devra être mise en place. La planification se fera en amont des travaux en collaboration avec la DGMR et le responsable des transport publics (Car Postal).

5) Conclusion

En conclusion la Municipalité prie le Conseil communal après avoir entendu les rapports de la Commission ad'hoc et de la Commission des finances de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

1. Autoriser la Municipalité à réaliser les travaux sur la route de Rovray ;
2. D'accorder le crédit nécessaire de CHF 500'000.– TTC ;
3. De financer ce montant par les liquidités courantes ou, au besoin, par un emprunt aux meilleures conditions du marché ;
4. Le montant de CHF 500'000.– TTC sera imputé au bilan dans les comptes d'investissements suivants :

9141	Réseau d'égout et d'épuration	CHF	34'300.00
9143.14	Routes communales	CHF	421'400.00
9143.04	Eclairage Public	CHF	23'600.00
9144	Réseau d'eau potable	CHF	20'700.00
5. D'amortir cet investissement par les différents comptes d'amortissements, soit le 430.3312.1 pour les routes, le 460.3312.1 pour l'épuration, le 810.3312.1 pour l'eau potable et le 820.3312.1 pour l'éclairage public ; la première fois au budget 2026.

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

Philippe Moser

Carolane Petrucci

Municipale déléguée :

Mme Lucy Delarze, Municipale

